



Paris, le 20 décembre 2018

Communiqué de presse

La DGCCRF et la Douane se mobilisent pour la sécurité et la loyauté des produits vendus sur les plateformes numériques.

La DGCCRF et la Douane veillent, par leurs actions respectives, à la sécurité et la loyauté des produits vendus sur les plateformes numériques. En cette fin d'année, la DGCCRF a notamment acquis des jouets et guirlandes de Noël auprès des plus grandes plateformes afin de faire retirer ou rappeler, avant les fêtes, les éventuels produits dangereux. La douane est dotée d'une cellule spécialisée dans la lutte contre la délinquance douanière sur Internet que ce soit sur le web référencé ou sur le *darkweb*. Cette cellule assure notamment une veille renforcée des réseaux sociaux, particulièrement sur les profils proposant des ventes de tous types.

À l'approche des fêtes de fin d'année, les deux directions générales sont fortement mobilisées pour contrôler la sécurité et la conformité des produits et lutter contre la contrefaçon. Elles portent une attention particulière à l'essor des places de marché sur Internet qui permettent aux consommateurs d'accéder à une multitude d'offres de la part de vendeurs du monde entier. Le chiffre d'affaires des ventes réalisées directement entre les consommateurs français et des vendeurs situés hors de l'Union européenne atteindrait d'ores et déjà plusieurs milliards d'euros en 2018.

[À la suite d'un premier volet d'enquête concernant les bijoux fantaisie, au printemps 2018](#), des guirlandes électriques et des jouets (jouets en latex/caoutchouc premier âge, peluches et panoplies de déguisement) ont été achetés par la DGCCRF en « client mystère » directement *via* les sept des plus importantes places de marché Internet¹. À ce stade, 46 produits ont été analysés, soit par les laboratoires communs à la DGCCRF et à la douane (SCL), soit par des laboratoires européens agréés. Ces tests ont révélé que 75 % de ces produits étaient non-conformes, dont 39% présentaient un danger pour les consommateurs.² La liste des produits dangereux est consultable dans la rubrique « [rappels de produits](#) » du site internet de la DGCCRF via une page spécifique. D'autres analyses de produits sont en cours et cette liste sera mise à jour dans les jours qui viennent.

Les places de marché Internet concernées sont contactées individuellement pour qu'elles retirent, le plus rapidement possible, les annonces de produits dangereux et qu'elles travaillent avec les vendeurs, y compris ceux situés à l'étranger, pour opérer les rappels des produits déjà vendus. Les autorités de protection des consommateurs européennes sont également informées par le réseau RAPEX.

¹ Aliexpress, Amazon, Cidscout, Ebay, Fnac.com, Rakuten-Priceminister, Wish.

² 3 guirlandes électriques sur 8 testées étaient ainsi dangereuses, ainsi que 5 jouets en latex sur 8, 4 peluches sur 14 et 6 costumes sur 16.

La DGCCRF rappelle que les vendeurs de produits sur des places de marché ont les mêmes responsabilités que tout autre vendeur envers les consommateurs. Elle appelle à nouveau toutes les plateformes de e-commerce actives en Europe à rejoindre l'initiative de la Commission européenne qui a publié, en juin 2018, un « code de conduite » pour améliorer la sécurité des produits non alimentaires vendus en ligne. Ce code de conduite se matérialise par 12 engagements auxquels ont souscrits 4 plateformes : https://ec.europa.eu/info/files/product-safety-pledge_en

La DGDDI rappelle de son côté que les produits commandés sur Internet auprès de vendeurs situés dans des pays tiers sont susceptibles de faire l'objet de contrôles à leur arrivée en France, y compris ceux acheminés par fret express ou envoi postal, et que tout produit dangereux et/ou non-conforme sera bloqué.

Les fêtes de fin d'année approchent et nombreux sont ceux qui vont effectuer leurs achats sur des sites de vente en ligne. Attention toutefois aux offres trop attractives. Les prix annoncés n'incluent pas toujours l'ensemble des taxes dues à l'entrée du produit en France (TVA, droits de douane pour les produits venant d'un pays hors UE, notamment). Certaines de ces marchandises sont des contrefaçons, d'autres sont soumises à des restrictions ou strictement interdites. Les produits du tabac, par exemple, ne peuvent être achetés en ligne.

En cas de non-respect de la réglementation, les agents des douanes qui effectuent les contrôles des colis dans les centres de fret express et de dédouanement postal saisissent les marchandises.

La direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) effectue une surveillance des sites et plateformes de vente en ligne, notamment celles proposant des contrefaçons et du tabac sur Internet. En 2017, la douane a réalisé 23 152 constatations dans le fret express et postal. Dans plus de 64 % des cas, les marchandises de fraude découvertes étaient des contrefaçons. En octobre dernier la douane a ainsi permis le démantèlement d'un réseau de revente de tabac sur les réseaux sociaux qui a permis de saisir près d'une tonne de tabac à narguilé.

Par ailleurs, la Commission Européenne a publié le 7 décembre 2018 une liste de vigilance répertoriant certains opérateurs d'Internet qui sont susceptibles de favoriser la vente de produits de contrefaçon et le piratage de contenus digitaux :

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/december/tradoc_157564.pdf

La DGCCRF et la Douane invitent les consommateurs à prendre connaissance de quelques bonnes pratiques, disponibles sur leurs sites et qui peuvent permettre de limiter les risques :

Sur le site de la DGCCRF :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/soyez-vigilant-sur-securite-des-produits-vendus-en-ligne>

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publication/Vie-pratique/Fiches-pratiques/securite-des-jouets>

Sur le site de la douane dans les rubriques :

[10 questions a vous poser avant d'acheter sur Internet](#)

[Une infographie avec 10 conseils](#)

[Calculez les droits et taxes](#)

[Des vidéos de sensibilisation](#)

Via le centre d'appel « Info douane service » au 0 811 20 44 44

Suivez également notre campagne d'informations sur Twitter douane_france #ColisDouane

Contacts presse :

DGCCRF : communication@dgccrf.finances.gouv.fr - Tél : 01 44 97 23 91

DGDDI : presse@douane.finances.gouv.fr - Tél : 01 57 53 42 11